



## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 1-2018 - Séance du 26 mars 2018 - Orale

Site internet communal - présence de documents du conseil communal

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Lors de la séance du conseil communal du 30 octobre 2017, Madame la conseillère communale Vouilloz Burnier a adressé une demande à la municipalité, relayant ainsi un souhait de M. Poletti, ancien conseiller communal, sur la possibilité d'obtenir en ligne les anciens préavis, datant de 2009, et même avant.

Le syndic soussigné avait pris acte de cette requête, tout en relevant le travail important nécessaire à combler cette demande.


Durant les semaines qui ont suivi, le secrétariat municipal a introduit un certain nombre d'anciens préavis municipaux.

Vous pouvez maintenant consulter ces préavis, qui ont été saisis jusqu'au début 2007.

La municipalité espère ainsi avoir répondu à l'attente de Madame la conseillère Vouilloz Burnier et d'autres membres de ce conseil.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
A. Bovay



Le secrétaire  
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 26 février 2018

M. le syndic, municipal délégué  
Copie au bureau du conseil communal